



HAL
open science

Leibniz et le défi de l'intégration

Jean-Baptiste Rauzy

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Rauzy. Leibniz et le défi de l'intégration. Jocelyn Benoist Véronique Decaix. Licornes. Celles qui existent et celles qui n'existent pas, Éditions Vendémiaire, 2021, Retour au Moyen Age, ISBN : 978-2-36358-362-8. halshs-03962288

HAL Id: halshs-03962288

<https://shs.hal.science/halshs-03962288>

Submitted on 30 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Leibniz et le défi de l'intégration

Pour Marine Picon.

In memoriam.

La métaphysique de Leibniz a été presque partout reçue comme une métaphysique *a priori*, peuplée de spéculations, écrite par un esprit prompt à envisager ce qui passe notre véritable pouvoir de connaître, pourvu que ce soit par les moyens de la raison¹. Le tournant épistémologique que nous avons pris l'habitude de nommer « défi de l'intégration² » a encore peu touché les études leibniziennes, en dépit des affirmations de Leibniz lui-même, pour qui l'expérience était une sorte de déambulateur, aussi indispensable pour l'adulte qui veut progresser dans les parties escarpées de la pensée que pour l'enfant qui apprend par essais et échecs à se tenir debout³. La présente contribution entend relever le défi de l'intégration dans le leibnizianisme en se fondant sur deux apparitions remarquables des licornes dans le corpus : deux occurrences assez disparates, mais dont le rapprochement produit des effets remarquables. Sur les licornes, nous avons une référence discrète dans un texte massif, les *Nouveaux essais*, et une référence massive dans un texte discret, la *Protogaea*, ou de *l'Aspect primitif de la terre et des traces d'une histoire très ancienne que renferment les monuments de la nature*, un texte posthume, édité en 1749, mais dont Leibniz a publié une version abrégée dans les *Acta Eruditorum* dès 1693.

Commençons par les *Nouveaux essais*. Au chapitre iii du Livre III (III, iii, § 19), la discussion porte sur les essences. Locke a introduit une distinction nouvelle – essence réelle/essence nominale – appelée à connaître une fortune philosophique considérable mais que Leibniz juge

¹ Les sections 3, 4 et 5 ont été présentées à Milan en novembre 2017 lors de la conférence : *Causality and reason in modernity, between metaphysics, epistemology and science*. Je remercie Tzuchien Tho et Stefano di Bella pour leur invitation, leurs questions et pour la qualité des échanges avec les historiens des sciences. Les premières sections et, en général, le projet d'une reconstitution de la conception leibnizienne de l'évidence se sont imposés dans la discussion de ma présentation au colloque *Hommage à la licorne* pour laquelle je tiens à remercier Jocelyn Benoist et Véronique Decaix.

² L'expression *integration challenge* dans cet usage renvoie au début de l'ouvrage de C. Peacocke : « *We have to reconcile a plausible account of what is involved in the truth of statements of a given kind with a credible account of how we can know those statements, when we do know them.* » Et plus loin p. 3 : « *I call the general task of providing, for a given area, a simultaneously acceptable metaphysics and epistemology, and showing them to be so, the Integration Challenge for that area.* » (*Being Known*, Oxford, Oxford University Press, 1999).

³ « Mais dans la Métaphysique et dans la morale ce parallélisme des raisons et des expériences ne se trouve plus ; et dans la physique les expériences demandent de la peine et de la dépense. Or les hommes se sont d'abord relâchés de leur attention, et égarés par conséquent, lorsqu'ils ont été destitués de ce guide fidèle de l'expérience, qui les aidait et soutenait dans leurs démarches, comme fait cette petite Machine roulante, qui empêche les enfants de tomber en marchant » (G. W. Leibniz, *Nouveaux essais concernant l'entendement humain* [NE], IV ii §9, *Sämtliche Schriften und Briefe*, Akademie Verlag, série VI, vol. vi, p. 371).

sévèrement. Si l'intérieur des choses et leur constitution physique fondamentale nous sont inaccessibles, c'est néanmoins cela qu'il faut invoquer dans l'ontologie – essence réelle – pour loger le pouvoir causal des entités et la source de leurs manifestations phénoménales. Mais, ajoute Locke, ce n'est pas cela que capture nos concepts classificatoires ; c'est plutôt l'essence nominale, produit de la segmentation que nous projetons sur les choses et principe de la communication dans nos échanges épistémiques⁴. Leibniz n'est pas opposé à une distinction de ce genre, au moins pour ce qui concerne ses motivations. Il insiste depuis l'époque parisienne sur les limites de notre pouvoir de connaître. Il rappelle que nos idées des choses matérielles ne vont pas jusqu'aux constituants ultimes. Et que, dans la physique elle-même, les effets observables s'expliquent par une réalité sous-jacente. Mais il est gêné par l'usage, dans un tel contexte, d'une distinction généralement réservée aux définitions :

« On a bien parlé jusqu'ici de définitions nominales et causales ou réelles, mais non pas, que je sache, d'essences autres que réelles⁵. »

Parler des essences *réelles* semble indiquer qu'il y a des essences irréelles, or aucune essence ne tombe en dehors de la réalité. Il est vrai que la définition est traditionnellement conçue comme une saisie de l'essence et, en ce sens, on comprend bien pourquoi Locke a été porté à prolonger dans l'otologie un dédoublement vénérable que personne ne conteste dans la théorie des définitions. Mais Leibniz y voit plus que cela. Un des arguments de poids avancé par Locke en faveur de sa distinction entre l'essence réelle et l'essence nominale s'appuie sur le caractère immuable et abstrait des essences nominales. Celles-ci sont irréelles *pour autant* qu'elles sont immuables et abstraites. Tout ce qui est est corruptible et situé. Les licornes et les sirènes n'existent pas. Elles sont pourtant stockées dans notre arsenal conceptuel où elles jouissent d'une stabilité et d'une rémanence remarquables. Le cercle parfait n'existe pas davantage et il est stocké pareillement dans notre arsenal conceptuel avec une stabilité remarquable⁶. Leibniz

⁴ « To conclude, this is that which in short I would say, viz., that all the great business of genera and species and their essences, amounts to no more but this, that men making abstract ideas and settling them in their minds, with names annexed to them, do thereby enable themselves to consider things and discourse of them, as it were, in bundles, for the easier and readier improvement and communication of their knowledge, which would advance but slowly, were their words and thoughts confined only to particulars. » *Essay III, iii §20*.

⁵ G. W. Leibniz, *Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. VI, p. 293.

⁶ Cf. le passage de l'essai III iii §19 : « For were there now no circle existing anywhere in the world (as, perhaps, that figure exists not anywhere exactly marked out) yet the idea annexed to that name would not cease to be what it is; nor cease to be as a pattern, to determine which of the particular figures we meet with, have, or have not, a right to the name circle, and so to show which of them, by having that essence, was of that species. And though there neither were, nor had been in nature such a beast as a unicorn, nor such a fish as a mermaid; yet supposing

conteste ce rapprochement indu – convenons de l'appeler *licornisation* des essences – et fait valoir qu'il a des effets épistémiques dévastateurs, en particulier sur la portée ontologique de nos concepts d'espèce. Il estime qu'on peut l'éviter en donnant à l'ontologie sa dimension modale et au *possible* la place qui lui revient également dans l'épistémologie :

« Je vous ai déjà dit, Monsieur, que les essences sont perpétuelles, parce qu'il ne s'y agit que du possible. »

Le contexte de la *Protogaea* est très différent. Dans diverses occasions, alors qu'il travaillait dans les mines du Hartz et durant les voyages qu'il a effectués comme généalogiste de la maison de Brunswick, Leibniz a rassemblé des observations relatives à la paléontologie et à la géologie : une collection de fossiles, des notes variées, par exemple sur les couches sédimentées qu'on trouve à Modène lorsqu'on y fait un forage⁷. Il a intégralement rédigé un traité qui devait constituer le texte introductif d'une volumineuse histoire de la maison de Hanovre qu'il n'acheva jamais. Il s'agissait de commencer très en amont, par l'histoire de la terre elle-même, de raconter à grands traits la formation du globe, de son relief, de ses étendues liquides, de passer en revue et d'évaluer rapidement les hypothèses générales pour s'attarder davantage sur des descriptions de coquillages et de gisements de fossiles, sur ces données et ces raretés dont il s'était fait le collectionneur et auxquelles il entendait conférer un sens épistémique plus haut. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : transformer le spectacle des cabinets de curiosités en données probantes véritables, construire pour les accueillir ce qu'on appellerait aujourd'hui une théorie de l'évidence, jeter les bases d'une épistémologie collective où le savoir empirique se construit en réseau à partir de points d'observation singuliers et s'étend ainsi selon une méthodologie rigoureuse qu'il revient à la philosophie de concevoir⁸.

La licorne est à la section 35. Il s'agit d'un passage étrange qui vient en commentaire d'une planche dessinée où l'on peut voir un fossile que la légende présente comme la dent d'un animal marin et le squelette reconstitué d'un animal portant une corne unique au front. Leibniz rappelle en premier lieu qu'il a été *démontré* par Bartholin – « *demonstrari Bartolinus* », le terme est fort – que ce qu'on a jusqu'ici regardé comme des cornes de licornes provient d'un poisson de

those names to stand for complex abstract ideas, that contained no inconsistency in them; the essence of a mermaid is as intelligible as that of a man: and the idea of a unicorn, as certain, steady an permanent, as that of a horse. »
⁷ « Modène a ce privilège unique dans le monde qu'en quelque endroit de la ville et même de la campagne environnante que l'on veuille faire une fontaine, on obtient une eau vive, toujours jaillissante, qui ne reçoit ni accroissement en hiver ni diminution en été. » p. 149.

⁸ J'emploie ici et dans la suite du texte le terme « évidence » comme un anglicisme justifié, en l'absence d'un équivalent satisfaisant en français. Cet usage est banal dans l'épistémologie, mais il convient, dans le contexte de la philosophie classique, d'écarter la confusion possible avec l'évidence cartésienne.

l'Atlantique Nord et qu'on peut croire – je suppose : par induction – que les ossements de licorne trouvés plus récemment ont la même origine. Puis, il mentionne les restes d'un quadrupède unicolore découverts en Abyssinie – loin de l'Atlantique Nord – et pour lequel l'induction bartholomienne ne vaut pas. Enfin, il s'arrête plus longuement sur le squelette découvert en 1663, celui qui est reproduit sur la table, dont la présentation est un coupé-collé d'un passage de Guericke⁹, précédé lui-même d'un éloge de cet illustre personnage.

S'agit-il d'une défense des licornes ? D'un plaidoyer pour leur existence ? Roger Ariew a montré de manière convaincante que, pour répondre à ces questions, il convenait avant tout de replacer l'extrait dans le contexte d'une discussion plus large sur l'interprétation des monuments de la nature et l'explication des formes fossiles. Athanasius Kircher, qui a écrit sur à peu près tout – en particulier sur la combinatoire – voyait dans les fossiles le résultat d'une causalité géologique qui aurait accidentellement reproduit ces formes du règne animal et végétal : « caprices du génie des choses, jeux de la nature ¹⁰ ». Leibniz a d'abord adhéré à cette manière de voir, puis l'a fermement contestée. Il fait désormais l'hypothèse d'un processus de fossilisation à partir d'un corps ou d'une partie de corps organique, processus dont il ignore les détails, mais dont il défend la possibilité par analogie avec l'art des orfèvres¹¹.

L'important est de leur imaginer une histoire causale vraisemblable, susceptible de valoir au moins présomptivement, tant que l'expérience ne nous a pas suggéré un autre scénario plus probable. La licorne de Guericke offre dans ce contexte une bonne occasion de discussion. Elle ne mérite aucun privilège, on ne doit pas croire dans son existence par une sorte d'adhésion aveugle ; mais elle ne doit pas non plus être écartée sans avoir pu exprimer sa force probante. Comme l'écrit Ariew :

« Sa licorne n'est après tout pas différente des autres animaux dont on peut examiner les restes. [Leibniz] prend conscience qu'il est obligé d'admettre qu'il y a eu des animaux dans le passé qui, à présent, n'existent plus. [...]

⁹ O. von Guericke, *Experimenta nova (ut vocantur) Magdeburgica de vacuo spatio*, Amsterdam, 1672.

¹⁰ « J'ai entre les mains des fragments reproduisant le mulet, la perche, l'able, gravé dans la pierre. Peu auparavant on avait retiré de la carrière un énorme brochet, le corps fléchi, la bouche ouverte, comme s'il eût été vivant et qu'il se fut raidi contre la force pétrifiante. [...] Devant ce phénomène la plupart des observateurs se contentent de dire que ce sont des *jeux de la nature*, mot vide de sens, et ils nous présentent ces pierres ichthyomorphes comme un exemple indubitable des caprices du génie des choses, espérant par là trancher toutes les difficultés et nous prouver que la nature, cette grande fabricatrice, imite, comme en se jouant, des dents et ossements d'animaux, de coquilles et des serpents » *Protozoa, de l'aspect primitif de la terre*. Texte latin et traduction B. de Saint-Germain, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, chp. 18, p. 69. Voir le commentaire dans la traduction anglaise, C. Cohen, A. Wakefield, Chicago, The University of Chicago Press, 2008, *Introduction*, p. xxvii.

¹¹ « L'art des orfèvres nous offre quelque chose d'analogue et c'est avec plaisir que je compare les opérations cachées de la nature aux travaux visibles des hommes. » *Protozoa, op. cit.*, chp. 18, p. 71.

La licorne peut donc prendre place parmi les curiosités naturelles qu'il veut faire figurer dans la base de données empiriques qu'il entend constituer¹². »

On doit garder en tête ce changement de plan. Il ne s'agit pas de trancher en général sur l'existence d'une espèce douteuse mais de concevoir plus généralement les conditions selon lesquelles quelque chose *devient* évidence lorsqu'il est intégré dans un récit causal qui fait lui-même l'objet d'un raisonnement abductif.

Deux courts passages donc, dans l'immense corpus leibnizien. Pris séparément, ces deux passages soulèvent des difficultés spécifiques, surtout si, comme j'entends l'établir plus avant, la Section 35 de la *Protogaea* doit être envisagée dans le cadre d'une théorie générale de l'évidence. Mais c'est plutôt de leur rapprochement que j'entends tirer quelque chose. Il est vrai que ce rapprochement est largement accidentel, et que la présence, ici et là, d'une licorne, n'autorise en elle-même aucune conclusion. Et nos deux licornes sont quand même très différentes ! La première est un exemple de représentation sans objet, la deuxième est un objet au statut incertain, dont l'existence est rapportée par témoignage et qu'on voudrait relier causalement à un état passé des choses et des êtres. Mais si, comme je le pense, Leibniz a relevé le défi de l'intégration, s'il a non seulement ouvert l'enquête épistémologique, mais s'est même confronté à la partie de l'enquête épistémologique qui porte sur les entités alléguées dans la métaphysique – l'essence, la monade, l'individu et le genre – alors il est permis d'éclairer, pour ainsi dire, la première licorne par la seconde et de reverser les principes généraux élaborés dans la pratique des sciences empiriques et la considération des essences. Le caractère largement *a priori* de la métaphysique leibnizienne n'est pas pour autant contesté, mais il s'en trouve éclairé et nuancé.

Le principe de la licorne

Le texte de *Protogaea* 35 joint aux éclaircissements d'Ariew suggère une formulation schématique de ce que pourrait être l'évidentialisme leibnizien, fondée sur le principe suivant¹³ :

¹² R. Ariew, « *Leibniz on the Unicorn and Various Other Curiosities* », *Early Science and Medicine*, vol. 3, 1998, pp. 267-288, ici p. 285.

¹³ L'évidentialisme est la position épistémologique selon laquelle toute justification admet un fondement évidentiel. La détermination de la nature de ce qu'il convient d'appeler « évidence » est un problème plus large, qui se pose aussi bien pour les épistémologues qui ne partagent pas la position proprement évidentialiste. Pour un aperçu des théories de l'évidence voir par exemple E. Conee, R. Feldman, « *Evidence* » in Q. Smith (dir.), *Epistemology: New Essays*, Oxford, Oxford University Press, 2008, pp. 83-104. J'emploie ici le terme « évidentialisme leibnizien » dans un sens non rigoureux, pour désigner à la fois comment Leibniz conçoit ce que

Principe de la licorne de Guericke (1) : Les données de l'expérience ont un rôle épistémique – sont des *évidences de quelque chose* – si et seulement si (i) elles prennent place dans un récit causal et (ii) celui-ci a lui-même quelque apparence de vérité.

Tel que je le formule, le principe est divisé en deux conditions qui assurent, pour la première, que tel objet, tel contenu de perception, tel relevé d'expérience est une évidence pour nous, et, pour la seconde, que cette évidence a une certaine force probante. Toutes sortes de choses peuvent devenir des évidences. Ce que nous appelons « évidence » est transcategorial. Mais la force probante suppose, outre la chose qu'on institue en évidence, le cadre qui fait voir sa genèse. Et la force probante est une affaire contrastive, c'est-à-dire qu'elle dépend de la concurrence et de la comparaison des récits. Les curiosités ne sont pas des évidences tant qu'elles sont seulement rangées sur les étagères des cabinets qui les rassemblent. Il faut raconter l'histoire de leur formation ou donner les conditions de leur production pour qu'elles le deviennent. Lorsque c'est le cas, ce dont elles sont les évidences, ce qu'elles contribuent à justifier, ce sont ces théories qui contiennent le récit de leur genèse. Autrement dit : lorsqu'un récit causal produit une évidence par l'explication qu'il en donne, l'évidence aussitôt le confirme par l'appui empirique qu'elle lui offre. Une évidence peut être intégrée à plusieurs de ces récits et sa force probante ne s'en trouve pas divisée puisque ces récits valent disjonctivement.

Dans la *Protogaea*, par exemple, l'eau qui recouvre de grandes parties de la terre est mentionnée dans plusieurs récits possibles et concurrents. La section VI propose deux récits divergents dans l'explication de la variation du niveau des mers, l'un supposant dans le passé un déplacement du centre de la Terre, dont la possibilité serait elle-même confirmée par les expériences de la variation magnétique, l'autre s'appuyant sur la thèse des « issues secrètes » – la résurgence d'immenses quantités d'eau stockées dans de grandes cavités souterraines – pour laquelle Leibniz exprime sa préférence. Ce second récit donne lieu à plusieurs sous-récits propres à expliquer le va-et-vient des eaux vers l'intérieur et en dehors des cavités. Les cavités ne sont pas elles-mêmes des évidences, bien qu'elles interviennent dans le récit : ce sont des entités imaginables et non perçues, possibles seulement, dont les conditions d'existence contribuent à l'individuation du récit :

nous appelons « évidence » et le rôle épistémique qu'il attribue à ce qu'il conçoit de cette manière (non pas, par suite, pour lui prêter une position évidentialiste *stricto sensu*).

« Ainsi donc, si l'eau n'a couvert qu'une fois la surface de la Terre depuis sa formation, il nous suffit pour rendre compte de l'état actuel, d'une seule cavité. Si au contraire les montagnes ont été submergées une seconde fois, il devait y avoir deux cavités, l'une plus superficielle, qui contenait de l'eau, l'autre plus profonde, qui était remplie d'air. Par la rupture de la première, l'eau s'est élevée au-dessus des montagnes et l'effraction de la seconde a de nouveau ouvert un passage à l'élément liquide jusqu'aux derniers abîmes, de sorte que l'espace a été rendu aux habitants de la terre¹⁴ »

Dans les situations de ce genre, c'est ce que j'ai appelé « l'apparence de vérité » du récit entier qui importe, c'est elle qui détermine la force probante. L'expression « apparence de vérité » nous invite à prendre en compte le fait que Leibniz considère la probabilité d'une manière qui n'est plus la nôtre, comme une vraisemblance établie par un raisonnement abductif¹⁵. L'apparence de vérité d'un récit est fondée en partie sur la qualité et la quantité des évidences qu'il subsume, en partie sur d'autres considérations. Intervient éventuellement la qualité du témoignage par l'intermédiaire duquel une évidence est constituée ; c'est pourquoi on trouve, dans notre exemple, cet éloge incongru de Guericke, celui par qui nous connaissons la licorne, de sorte que *ses* vertus intellectuelles interviennent dans *notre* savoir. On trouve également dans le texte des considérations relatives à la facilité d'imaginer, lorsque, par exemple, Leibniz plaide contre l'hypothèse des jeux de la nature en concevant la fossilisation par analogie avec l'art des bijoutiers, qui savent reproduire avec des métaux précieux la forme précise des araignées parce qu'ils ont su utiliser des araignées véritables dans le processus de fabrication ; nous pouvons imaginer que la nature fait au moins aussi bien par des procédés analogues et non par le hasard.

Il peut aussi exister des récits, produits à l'occasion d'évidences voisines, dans lesquels telle évidence ne s'intègre pas. Ainsi le scénario bartholinien, selon lequel toute corne de licorne est le reste d'un poisson de l'atlantique nord, est comparé à un autre, sur la base d'un objet – la licorne de Guericke – qui ne s'y insère pas. Dans ce cas, l'évidence voisine le falsifie au moins en partie : certaines cornes de licornes ne sont manifestement pas bartholiniennes. Ça ne veut pas dire que, nécessairement, l'hypothèse faisant appel à des restes de poissons de l'Atlantique est fautive, partout et toujours, pour rendre raison des apparences de licorne. On peut encore penser que ce scénario est le meilleur dans certains cas. Comme dans toutes les situations abductives, il s'agit de plus et de moins, de comparaisons donnant lieu à exceptions et partages et Leibniz certainement aurait admis ici une explication et là une autre, pourvu que la maximisation rationnelle de la force explicative des récits causaux soit assurée.

¹⁴ *Protogaea, op.cit.*, p. 31.

Le *Principe de la licorne de Guericke (I)* donne ainsi un premier aperçu de la théorie leibnizienne de l'évidence et en souligne la structure conditionnelle. E est une évidence s'il existe un récit probable \mathcal{R} qui en donne la cause et \mathcal{R} est un récit probable s'il est appuyé par des évidences suffisantes. En insistant sur la concurrence des récits causaux, j'ai conscience de donner à mon compte rendu des évidences leibniziennes un parfum fictionaliste qu'on n'est pas obligé d'apprécier. Leibniz, bien entendu, n'a pas employé lui-même cette expression¹⁶. Montrer qu'elle s'accorde avec sa conception conditionnelle de la causalité est l'objet des sections qui suivent.

Genèse de la conception conditionnelle de la causalité

Certains commentateurs ont défendu la thèse selon laquelle Leibniz avait élaboré une conception conditionnelle de la causalité¹⁷ et ils ont pu le faire parce que le terme *causa* est abordé dans de nombreux fragments définitionnels et y est introduit à l'aide de l'inférence et de la condition. On trouve aussi plusieurs tentatives pour approcher la cause par les seules ressources de la logique de l'inhérence, mais il semble que ces tentatives se soient révélées insatisfaisantes. Les textes offrent à cet égard un témoignage assez précis. Dans un fragment de 1679, Leibniz donne les définitions suivantes :

La raison est la preuve *a priori*, c'est-à-dire la preuve obtenue par analyse dans des termes plus simples. Par exemple : *a* est *sn*, car *a* est *lmn* et *s* est *lm*.

La cause est la chose dont l'existence ou le mode d'existence est la raison de l'existence d'une autre chose qu'on appelle l'effet. Par exemple : les soldats sont la cause de la pauvreté des paysans car à partir d'un prédicat des soldats, l'impunité,

¹⁶ Le terme « fiction », employé en contexte métaphysique, a le plus souvent une connotation négative sous la plume de Leibniz. Il mentionne par exemple la fiction d'une bibliothèque qui se serait formée par le concours fortuit des atomes (*Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. VI, p. 2268) ou la fiction de ceux qui ont introduit une indifférence d'équilibre dans la volonté, comme si Dieu pouvait avoir deux volontés parfaites et indifférentes par comparaison, et néanmoins se déterminer. (*Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. VI, p. 1355). Il y a néanmoins des fictions positives dans les sciences, par exemple en mathématique, et la présomption est considérée comme une fiction juridique positive qui peut toutefois, dans l'interprétation des faits, donner lieu à des formes dégradées (Cf. l'important passage de 1686 : in *Textes inédits. D'après les manuscrits de la bibliothèque provinciale de Hanovre*, édités et annotés par G. Grua, Paris, PUF, 1948, p. 785, ou dans *Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. IV, p. 2900 : « Quo casu in fictiones juris degenerant »). Les grandeurs mathématiques – les imaginaires, les infinitésimaux – sont dites fictives si elles abrègent le discours et si l'on peut en droit donner les démonstrations où elles interviennent sous une forme plus contournée où elles n'interviennent pas. Ce point est abondamment discuté dans la littérature : voir par exemple D. Rabouin, « Infini mathématique et infini métaphysique : d'un bon usage de Leibniz pour lire Cues (et d'autres) ». *Revue de métaphysique et de morale*, 70/2, 2011, pp. 203-220.

¹⁷ Voir surtout les contributions de S. Di Bella, par exemple « *Leibniz on Causation, Efficiency, Explanation and Conceptual Dependence* », *Quaestio*, 2, 2002, pp. 411-448.

la pauvreté des paysans s'ensuit ; autrement dit, de la proposition les soldats sont impunis suit la proposition les paysans sont pauvres. En termes abstraits : si a est b parce que c est d , c est la cause, ab l'effet, ou : cd la cause, ab l'effet¹⁸.

On admet que l'analyse logique donne la raison. La raison pour laquelle a est sn , c 'est qu'un terme qui est dans sn est également dans un terme qui est dans a . L'expression :

Ratio : [...] est la raison de [...]

désigne donc des places respectives dans l'ordre de l'analyse ou dans la série des définitions. Par suite, la raison requiert des éléments plus simples que ce dont elle est la raison, si l'on admet que l'analyse va nécessairement du plus complexe au plus simple. Quant à la cause, Leibniz pense encore pouvoir la dériver de la raison. La cause est un cas particulier de la raison, qui renvoie à une situation d'analyse croisée : a est b quia c est d . L'expression :

Causa : [...] est la cause de [...]

désigne quant à elle des places respectives dans l'ordre d'au moins deux séries analytiques qui se croisent. Mais la nature de ce croisement des séries analytique reste assez mystérieuse. On comprend éventuellement que la licence est dans le soldat, que la pauvreté est dans le paysan ; mais la connexion des deux inhérences, qui est signifiée par la relation causale (que la licence de l'un est en relation à la pauvreté de l'autre) n'est pas explicitée par l'analyse. C'est donc bien le caractère synthétique de la relation causale auquel Leibniz se heurte, mais qu'il rencontre sous une forme très spécifique qu'on peut appeler le *problème du croisement des raisons*.

Leibniz ne traite pas directement ce problème dans le texte de 1679. Il note toutefois que le croisement des séries analytiques risque, selon la définition proposée, de produire des situations où l'attribution de la responsabilité causale est sous-déterminée.

« Mais qu'en est-il si a est b parce que c est d et e est f ? Lequel sera la cause et lequel l'effet ? Dans ce cas on cherche à observer où se trouve l'action, c'est-à-dire le principe du changement. La raison de chacune des propositions peut être rendue tantôt par une seule, tantôt par plusieurs propositions. Mais lorsqu'ils s'interrogent sur la cause, les êtres humains sont à la recherche de quelque chose de stable c'est-à-dire du principe du changement. Par exemple la cause du meurtre est celui qui a porté le coup mortel et non celui qui l'a provoqué, car de celui-ci le meurtre ne suit pas [...] Et c'est aussi celui qui porte le coup qui est la cause du meurtre et non

¹⁸ « **Ratio** est probatio a priori, seu probatio facta per analysin in simpliciora, v.g. a est sn , quia a est lmn , et s est lm . **Causa** est Res cujus existentia vel modus existendi est ratio existentiae alterius quae dicitur *effectus*, v.g. miles est causa paupertatis rustici, nam ex quodam praedicato militis, quod est *licentia* sequitur rustici paupertas seu ex hac propositione: *miles est licentiosus* sequitur haec propositio: *rusticus est pauper*. In abstractis, si a est b quia c est d , erit c causa, ab effectus, vel erit: cd causa, ab effectus. » « Elementa ad calculum condendum ». *Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. IV, p. 153 (voir aussi *Ibid.*, série VI, vol. IV, p. 278).

le couteau, car c'est en lui qu'est le principe du mouvement dont suit le meurtre. Souvent néanmoins nous admettons diverses causes, selon les degrés divers auquel quelque chose peut concourir à l'effet¹⁹ ».

Se fait jour clairement dans ce passage une réflexion sur les limites de l'analyse logique dans la perspective de l'attribution d'une responsabilité causale. Dans le cadre de la définition par l'*inesse*, nous trouvons presque toujours plusieurs candidats possibles lorsque nous cherchons à assigner une cause. Plusieurs candidats, c'est-à-dire plusieurs entités qui remplissent les conditions de croisement des séries analytiques. Le choix du meilleur candidat se fait alors en ajoutant des conditions extralogiques. Nous cherchons le principe du mouvement, ou bien, dira plus tard Leibniz, ce qui le déclenche : *das den Ausschlag giebt*, ce qui montre assez que l'analyse logique est éventuellement nécessaire mais clairement insuffisante²⁰.

Je fais l'hypothèse que c'est ce problème qui a conduit Leibniz à rechercher la cause dans le registre de la *conditio* et à investir la logique juridique. Si « rendre raison » signifie seulement expliciter une inhérence prédicative, on peut tout au plus circonscrire *une classe de causes* éventuelles ou supposées ; ce qu'on appellerait aujourd'hui *a causal field*, mais non la cause singulière ou le porteur de la responsabilité causale. Reste donc à entrer dans des différences plus fines et à inventer les critères qui permettront, à l'intérieur du champ causal, d'assigner la cause proprement dite. C'est pourquoi dans les textes plus tardifs, Leibniz définit la cause à l'aide de termes qui appartiennent à la conditionnalité : *inferens, illatum, requisitum*, etc.

Mackie, J. (1965) et Rutherford, D. (1995)

Ce déplacement n'a pas conduit Leibniz sur une voie sans embûche ou vers une solution toute prête. On relève dans les années 1680 des variations significatives d'un fragment à l'autre quant à la définition de la cause et il est souvent difficile de savoir si telle définition corrige telle autre, ou bien si elle donne une autre signification du même terme, une acception plus restreinte, adaptée à un type d'objet ou à un champ scientifique particulier. Voici quelques exemples :

Est une cause ce qui est prérequisit de l'existence d'autre chose qu'on appelle l'effet
(A Vi iv 29).

¹⁹ « Sed quid si *a* est *b* quia *c* est *d* et *e* est *f*, quodnam erit causa quodnam effectus? Inspiciemus in quonam sit actio seu principium mutationis. Certe uniuscujuscunque propositionis ratio reddi potest tum per unam tum per multas, sed homines quaerunt aliquam stationem seu principium motus, cum causam quaerunt. Ut causa homicidii est qui ferit letaliter non qui irritat, nam ex hoc non sequitur homicidium; [...]. At qui ferit est causa homicidii, non gladius, nam in ipso est principium motus, ex quo sequitur homicidium. Saepe tamen varie causam sumimus, pro variis gradibus quibus aliquis ad effectum concurrat. » (*Ibid.*, série VI, vol. IV, p. 153).

²⁰*Ibid.*, série VI, vol. IV, p. 564.

Il semble que la cause pleine soit l'inférant antérieur par nature à l'inféré, qui enveloppe tous les réquisits suffisants (A Vi iv 29).

La cause est le conférant qui réussit (A VI iv 305, 403, 872)²¹.

Dans son *Leibniz and the Rational Order of Nature*²², Donald Rutherford a donné une analyse précise des textes définitionnels portant sur la cause et la condition. Je pense que l'analyse de Rutherford est quasi complète, à un détail près : celui-ci ne fait pas – ou fait peu – mention de la présomption. Or il me semble que la présomption joue un rôle important dans le tableau d'ensemble. Car la plupart de ces textes contiennent une version présomptive de la cause par ajout de la clause « *Si nihil impedit* ». L'interprétation de la conception leibnizienne de la causalité dans ces textes doit tenir compte de la présence de cette clause. Je pense de surcroît que le rôle de la causalité dans la théorie leibnizienne de l'évidence s'en trouve éclairé.

Je résume – en la simplifiant un peu – l'analyse de Rutherford. Celui-ci isole en premier lieu les séries définitionnelles et catégoriales qui portent sur la notion d'ordre²³. Il note que Leibniz utilise un concept général de l'ordre « selon la nature » (*prius et posterius natura*) qu'il applique non seulement à l'ordre spatio-temporel, mais aussi à l'ordre causal et qu'il introduit dans la logique des conditions. Il obtient ainsi les définitions de *inferens*, *conditio* et *requisitum* (je laisse les termes opératoires en latin) :

D1 Si A est alors B est *def* = A est l'*inferens*, B est l'*illatum*

D2 Si A n'est pas alors B n'est pas *def* = A est une *conditio*, B un *conditionatum*

D3 Si A n'est pas alors B n'est pas et si A est antérieur par nature à B *def* = A est un *requisitum* B un *requirens*²⁴

Puis, Rutherford distingue, toujours en suivant Leibniz pas à pas, les réquisits *immédiats* – par exemple : une partie est un réquisit immédiat d'un tout – et les réquisits *médiats*, parmi lesquels il faut chercher la cause. Car la cause est liée à son effet selon un « mode de production ». Leibniz introduit donc une espèce particulière du réquisit pour laquelle la présence de cette médiation est essentielle, c'est le réquisit *relevant* :

²¹ « Causa est praerequisitum existentiae alterius quod dicitur Effectus » ; « Causa plena videtur esse inferens natura prius illato quod omnia requisita sufficientia involvit » ; « Causa est inferens natura prius » ; « Causa est conferens cum successu » (*Ibid.*, série VI, vol. IV, respectivement p. 29, 404, 563 et p. 305, 403, 872).

²² D. Rutherford, *Leibniz and the Rational Order of Nature*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995, pp. 112-115.

²³ Voir aussi sur ce point mon article : J.-B. Rauzy, « Quid sit natura prius ? La conception leibnizienne de l'ordre », *Revue de métaphysique et de morale*, 1995, n° 1, pp. 31-49.

²⁴ Les définitions sont prises dans *Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. IV, n° 182.

D4 un *requisitum* est dit *relevans* s'il est un réquisit selon une certaine hypothèse, ou relativement à certaines circonstances ou à un certain mode production²⁵.

Chaque entité existante est dépendante d'un mode de production – c'est une dépendance existentielle – mais on peut concevoir un ensemble de ces modes de production qui lui conviennent également et constituent l'épaisseur de son profil modal – on parle parfois aujourd'hui pour caractériser cette distinction de dépendance existentielle non rigide²⁶. Ceci nous conduit à poser une première définition de la cause comme une forme de cette dépendance non rigide – c'est le dernier des trois exemples donnés plus haut :

D5 Une cause est un *conferens* qui réussit, c'est-à-dire ce qui produit un réquisit selon l'hypothèse – selon le mode de production – qui est celle selon laquelle la chose existe effectivement²⁷.

L'histoire causale d'une entité contingente a ceci de particulier qu'elle est une parmi plusieurs qui sont également possibles. Si nous pouvons nous représenter plusieurs hypothèses possibles – ou, comme je les ai appelés, plusieurs *récits causaux* – c'est sans doute l'effet de notre ignorance et de l'exercice de notre imagination. Nous ne savons pas comment a pu varier le niveau de la mer, à tel point que nous retrouvons les restes d'animaux marins dans des terres arides. Mais c'est aussi parce que tout événement contingent existe lorsqu'il parvient à se frayer un chemin causal dans l'espace logique. Les récits causaux, ce que nous nous racontons dans l'enquête, sont ainsi la contrepartie épistémique des réquisits métaphysiquement relevants.

Rutherford insiste encore sur le dernier aspect de la causalité telle qu'elle peut être comprise à partir de ce groupe de fragments. La cause contribue à son effet. Elle n'agit pas en solitaire. Elle agit avec d'autres entités qui ont également leur part de responsabilité et que pourtant nous n'appelons pas « causes » parce que c'est telle contribution à l'histoire causale que nous avons des raisons de vouloir souligner ou privilégier. L'exemple de Leibniz est celui de la cause du bonheur. Le maître qui transmet un savoir contribue au bonheur de celui qui l'écoute dans la mesure où le savoir en question est nécessaire à l'état de bonheur. Mais le même savoir aurait pu parvenir à l'élève par d'autres voies – par exemple s'il avait appris par lui-même²⁸ – et le

²⁵ « Relevans est quod relevatum reddit facilius, seu quod est requisitum in certa hypotesi seu secundum certas circumstantias certumque existendi vel producendi modum. » *Ibid.*, p. 872

²⁶ C'est la NRED de Lowe. Cf. E. J. Lowe, *The Four-Category-Ontology*, Oxford, Clarendon Press, 2006, chp. 3.

²⁷ « Causa est conferens cum successu, hoc est producens requisiti in ea hypotesi seu secundum eum existendi modum quo revera extitit »

²⁸ « Ita dicemus magistrum conferre ad hoc ut homines sint felices, quia producit aliquod requisitum nempe cognitionem quorundam scitu necessariorum ad felicitatem. Interim ipsum conferens non statim est requisitum. Nam ut eidem exemplo inhaereamus, possumus eadem discere et sine magistro. » (*Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. IV, p. 403, cit. dans *Leibniz and the Rational Order of Nature*, op. cit., p. 114).

bonheur lui-même requiert certainement, outre ce savoir, des conditions générales que le maître ne transmet pas.

L'ensemble de ces éléments sont rassemblés par Leibniz lui-même dans un passage apparenté qu'on estime contemporain de grands essais de logique (1686-1689) (je traduis cette fois les termes opératoires) :

Si, lorsqu'on pose que *A* existe il suit que *B* existe, bien que ce ne soit pas dans le même temps, *A* est l'inférant et *B* l'inféré. Si, lorsqu'on pose que *B* n'existe pas, il suit que *A* n'existe pas, *B* est la condition et *A* le conditionné. On voit que la condition et l'inféré coïncident, tout comme le conditionné et l'inférant. Si la condition est antérieure par nature au conditionné, on l'appelle le réquisit et le conditionné est le requérant. On dit que quelque chose est cause de ou contribue à quelque chose d'autre lorsque c'est un réquisit d'un de ses modes de production. On appelle aussi parfois la cause ce qui contribue avec succès ; autrement dit : le réquisit selon le mode de production par lequel on suppose que la chose est produite. La cause pleine est l'inférant antérieur par nature à l'inféré, c'est-à-dire qu'elle enveloppe tous les réquisits suffisants – dont suivent les autres réquisits. Il convient de noter ici que ce qui enveloppe tous les réquisits d'un mode de production enveloppe aussi tous les réquisits de la chose produite. Le requérant, qui répond au réquisit comme à sa cause, est appelé l'effet. Il n'est pas nécessaire que la cause et l'effet existent conjointement et l'inverse ne l'est pas non plus. De plus, la cause pleine est au réquisit, c'est-à-dire à la condition antérieure par nature, ce que le déterminant est à la condition, quelle qu'elle soit. Le déterminant est en effet ce qui enveloppe toutes les conditions du déterminé et par suite le prédéterminant, c'est-à-dire que le déterminant antérieur par nature est la cause pleine. On voit aussi que l'inférant et le déterminant sont tout à fait identiques. Or l'inférant antérieur par nature peut être dit le prédéterminant, c'est-à-dire la cause pleine. Néanmoins, on prend d'ordinaire le déterminant – de même que la cause – comme ce qui, lorsque le reste est posé, épuise les réquisits ou les conditions. Pour deux choses restées en suspens, on parle de la détermination à propos de ce qui donne du poids à l'une ou à l'autre : *das den ausschlag giebt* (A VI iv 563-564)²⁹.

L'approche conditionnelle de la causalité que Leibniz a couchée dans les essais définitionnels et qui est manifeste dans ce fragment peut être rapprochée de celle qui a été défendue par John Mackie en 1965 et éclairée par elle³⁰. Mackie caractérisait la cause comme une condition qu'il nommait INUS. Un court-circuit est, par exemple, la cause d'un incendie bien qu'il n'en soit pas la seule condition. Il faut, outre le court-circuit lui-même, une série de circonstances coprésentes : une source d'oxygène si, par exemple, le court-circuit s'est produit dans une cave, un défaut des coupe-circuits ou une installation vétuste, etc. L'ensemble de ces circonstances d'arrière-plan jointes à l'événement du court-circuit forment ce que Leibniz appelle la *cause pleine* qui est un mode de production ou un scénario parmi plusieurs scénarios possibles. Une manière de faire voir que plusieurs scénarios sont en général possibles est de supposer qu'on se trouve dans la situation de l'enquêteur qui doit attribuer un rôle causal déterminant à telle ou telle circonstance, par exemple au caractère vétuste de l'installation, pour déterminer le montant d'une indemnisation ou une responsabilité civile. Comme Leibniz à propos des variations du niveau de la mer, l'enquêteur doit former des classes de conditions suffisantes, choisir parmi

²⁹ *Ibid.*, p. 563-564

³⁰ Le rapprochement a aussi été proposé par Stefano Di Bella dans Di Bella, S. (2018).

une de ces classes celle qu'il considère comme causalement responsable – le mode de production de l'événement qu'on cherche à réparer ou à indemniser – et, dans cette classe, un item remarquable, plus exceptionnel que les autres ou plus propre à incriminer un agent : c'est la cause proprement dite. Mackie écrit à cet égard :

A is an INUS condition of a result P if and only if, for some X and for some Y, (AX or Y) is a necessary and sufficient condition of P, but A is not a sufficient condition of P and X is not a sufficient condition of P. We can indicate this type of relation more briefly if we take the provisos for granted and replace the existentially quantified variables 'X' and 'Y' by dots. That is, we can say that A is an INUS condition of P when (A... or...) is a necessary and sufficient condition of P³¹.

Dans le même esprit, on peut dire que, pour Leibniz, la cause est un item non nécessaire et insuffisant qui concourt, avec d'autres éléments contextuels, à un réquisit nécessaire et insuffisant, qui lui-même est parti d'un ensemble non nécessaire et suffisant ; ce que je propose de représenter ainsi :

Leibnizian Inus Condition (LIC) $\{[C_1 \wedge \dots \wedge \dots] \rightarrow r_1 \wedge [r_1 \wedge r_2 \wedge \dots r_n] \rightarrow E\} \vee$
 $\{[C_2 \wedge \dots \wedge \dots] \rightarrow r_i \wedge [r_1 \wedge r_2 \wedge \dots r_n] \rightarrow E\} \vee \{\dots\}$

où les C_i sont également des causes, E est l'effet, et où «... →... » signifie : «... est la condition nécessaire et suffisante de... », \vee et \wedge les connecteurs logiques pris dans un sens approprié pour que chaque conjonction de r_i constitue un « mode de production » ou un récit et pour que les récits, qui ne peuvent pas être vrais conjointement, mais constituent ensemble la condition nécessaire, soient considérés disjonctivement³². C'est toujours le même effet E qui est mis en regard d'une série de causes concurrentes mais on notera que, dans le schéma défendu par Leibniz, il y a entre la cause et l'effet toute l'épaisseur des r_i – les réquisits – qui laisse place à des sous-récits eux-mêmes disjoints, comme dans le cas des cavités terrestres de la *Protogaea* qui peuvent intervenir dans la montée des eaux de différentes manières. Pour que le schéma LIC soit plus fidèle encore au tableau causal de Leibniz, il faudrait donc y intercaler d'autres disjoints ou noter que ce schéma vaut non seulement pour E , mais au moins en droit pour chacun des r_i qui y intervient.

La clause « *Si nihil impedit* »

Il me semble donc que Leibniz ne s'arrête pas là. Dans presque tous les passages apparentés, il distingue en outre deux modes différents dans la détermination : un mode absolu, qui donne

³¹ J. L. Mackie, « *Causes and Conditions* », *American Philosophical Quarterly*, 2/4, 1965, pp. 245-255.

³² Les connecteurs des termes événementiels de la relation causale ne peuvent être les connecteurs logiques habituels. J. Kim a souligné ce point dans son commentaire à l'article de Mackie : « *Causes and Events: Mackie on Causation* », *The Journal of Philosophy*, 68/14, 1977, pp. 426-441, notamment pp. 430-432.

cette « cause pleine » (*causa plena*) et un mode qu'il désigne en général par l'expression « *per se spectata* » ou par la clause que j'appelle SNI – « *si nihil impediatur* » – qu'il associe à la présomption. La suite immédiate du passage traduit plus haut est sur ce point aussi très explicite :

Mais, dans un autre sens, on dit que quelque chose est déterminé à faire ou à produire quelque chose d'autre si le second s'ensuit lorsque le premier est considéré par soi, c'est-à-dire si rien ne fait obstacle. Par exemple un corps lourd est déterminé en ce sens à descendre, un corps en mouvement à persévérer dans son mouvement. Et ce genre de déterminant est au déterminant qui est cause absolument (qui enveloppe tous les réquisits), comme l'inférence certaine est à la présomption. De sorte que la détermination, prise en ce sens, est pour ainsi dire la présomption prise à partir de ce qui est antérieur par nature³³.

Commençons, pour comprendre ce passage, par évoquer les traits importants de la présomption leibnizienne. Si la lumière naturelle éclaire le jugement lorsqu'il est parfaitement informé, il nous arrive aussi de nous orienter dans la pénombre, et il est important dans ces situations fréquentes de ne pas lâcher complètement la bride à la raison. Dans un contexte d'information limitée ou d'ignorance, nous ne pouvons pas faire autre que chose que présumer. La présomption des juristes, comme celle du langage ordinaire, introduit une modalité épistémique et lie le jugement non seulement au contenu sur lequel il porte, mais également à l'état du savoir d'un sujet ou d'une communauté. Dans l'usage juridique, à la différence cette fois de l'usage ordinaire, la présomption est d'autant plus encadrée et précise qu'elle doit s'appliquer dans la pénombre. Ainsi lorsque Locke écrit : présumer, c'est « prendre pour vrai avant la preuve », Leibniz corrige aussitôt. Tenir pour vrai avant la preuve, c'est *conjecturer* et non *présumer*. La conjecture joue un rôle important dans notre vie épistémique. Nous cherchons des indices autour de nous ; les rapportons à notre expérience passée et nous les comparons les uns aux autres. Un indice – une conjecture – est donc rarement isolé. Il s'alimente des autres indices qui vont dans son sens ou pèsent avec lui sur le même plateau de la « balance des raisons³⁴ ». Les indices sont collectés dans l'expérience, intégrés à des contenus de croyances ou de

³³ « Alio etiam sensu determinatum aliquid dicimus ad aliquem statum agendum aut producendum, si aliud quid ex eo sequatur per se spectato ; seu nisi quid aliud impediatur, ut grave ad descendendum, quod movetur ad motum continuandum ; quiescens ad porro quiescendum. Et habet se respectu absolute determinati ad aliquid causandum (quod omnia requisita involvit), ut se habet illatio certa ad praesumptionem. Ita ut sit determinatio hoc sensu, velut praesumptio ex eo quod est natura prius. » *Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. IV, p. 564.

³⁴ La métaphore de la pesée des raisons est associée le plus souvent à la probabilité ; voir par exemple : *De nova ratione et augmento scientiarum*, *Ibid.*, p. 354-355, ou encore p. 536, où il est question de la difficulté à trouver cette balance particulière.

justifications ; confrontés en retour à de nouvelles informations. La présomption n'entre pas, ou pas nécessairement, dans cette machinerie cognitive.

C'est quelque chose de plus et qui doit passer pour vérité provisionnellement jusqu'à ce qu'il y ait preuve du contraire ; au lieu qu'un indice, une conjecture doit être pesée souvent contre une autre conjecture. C'est ainsi que celui qui avoue d'avoir emprunté de l'argent d'un autre est présumé de le devoir payer, à moins qu'il ne fasse voir qu'il l'a fait déjà ou que la dette cesse par quelque autre principe. Présumer n'est donc pas, dans ce sens, prendre avant la preuve, ce qui n'est pas permis ; mais prendre par avance, mais avec fondement, en attendant une preuve contraire³⁵. NE IV, xiv, § 3.

L'exemple a de quoi surprendre ; il n'est pourtant pas pris au hasard. Il va de soi que celui qui avoue avoir emprunté de l'argent ne donne pas seulement un indice ou la base d'une conjecture en faveur de la restitution. Mais dira-t-on que l'emprunteur est présumé devoir rendre le capital emprunté ? N'est-il pas plus-que-présumé ? Lorsqu'on emprunte on *doit rendre*. L'emprunt est en lui-même source d'obligation, au sens où il n'y a pas d'autre manière de concevoir l'emprunt d'un capital si ce n'est comme ce qui donne obligation à l'emprunteur de rendre et droit au créancier de recouvrer. Pourquoi alors aller chercher la présomption et prendre le risque d'affaiblir l'obligation ?

Si l'emprunt pris en général fonde effectivement une obligation, l'emprunteur, la personne concrète, est impliqué dans un contexte particulier et sujet également aux autres composantes du contexte. C'est ici que la présomption intervient, non pour affaiblir l'obligation, mais plutôt pour en faciliter l'instanciation. Car il se peut que l'emprunt, pris dans tel contexte particulier, donne lieu à un résultat déontique différent. L'emprunt doit être remboursé mais l'emprunteur est quitte de son obligation si, par exemple, il est gravement malade, ou s'il peut montrer qu'il a été intentionnellement trompé. Il est rare qu'un contrat de droit privé ne contienne pas ce genre de clauses suspensives, sans que le principe d'obligation et la sécurité juridique des contrats n'en souffrent. L'emprunteur est donc « présumé devoir rendre » parce qu'il convient de ménager entre la règle et ses instances l'espace pour les complications que peut y introduire la contingence d'une situation.

Il me semble que c'est *mutatis mutandis* ce que Leibniz a en vue dans les textes définitionnels sur la causalité. La cause présomptive est la puissance causale ou la responsabilité causale supposée, c'est-à-dire considérée abstraitement ou indépendamment de l'ordre contingent de la nature. De même que la présomption en droit est la règle qui prévaut à moins que la preuve du contraire soit produite – par exemple si je prouve que je ne dois pas en l'espèce rendre la somme d'argent que j'ai empruntée – de même la cause présomptive est la cause qui entre en

³⁵ *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, IV, xiv, § 3, dans *Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. IV, p 457.

concurrence avec la multitude des éléments extrinsèques auxquels l'action de chaque chose est confrontée.

On pourrait prolonger et illustrer dans les textes cette dimension présomptive de la causalité de multiples manières, je choisis un seul exemple pris dans la dynamique, qui m'est suggéré par la référence aux obstacles. De Volder interroge Leibniz à plusieurs reprises – et avec cette ténacité qui est une véritable aubaine pour le lecteur de la *Correspondance* – sur le facteur temps dans la mesure de l'action motrice. Le temps, selon lui, ne doit pas intervenir, car il est un simple être de raison. Il reconnaît qu'un mouvement plus rapide *est plus* ou a plus de réalité qu'un mouvement plus lent, mais il pense que ce *plus* est entièrement compensé par la différence des temps. Il y a plus de réalité dans un mouvement plus rapide en un temps moindre mais autant de réalité si, comparant le comparable, on se règle sur les espaces parcourus et donne plus de temps au mouvement plus lent. Dans la défense de ce qu'il appelle son « axiome » – « faire la même chose plus vite a plus de prix » –, Leibniz commence par en restreindre la portée, puis entreprend de l'étendre pas à pas, mais avec des ajustements indispensables, à toutes les actions. Il rappelle à De Volder une distinction proposée et exploitée dix ans plus tôt dans la *Dynamica de potentia*³⁶ : celle de l'action libre ou *formelle* et de l'action violente ou contrainte et il restreint tout d'abord l'axiome aux seules actions libres.

Lorsque j'ai dit que l'action plus rapide est d'un plus grand prix ou que c'est plus de parcourir une lieue en une heure qu'en deux, j'ai assez clairement indiqué de quelle action je parlais, c'est-à-dire de l'action qui est *plus rapide par soi* ou également de celle qui est plus rapide lorsqu'elle est libre, opposée à celle qui est seulement plus rapide lorsqu'elle est moins empêchée. L'action que j'appelle *libre* ici, j'ai parfois l'habitude de l'appeler aussi *formelle*, puisqu'elle est naturelle à l'agent, c'est-à-dire qu'elle découle par soi de la nature ou de l'état de la chose ; il faut dès lors qu'elle soit continue, car l'interruption de son mouvement naît de l'extérieur. Elle doit donc être comprise comme une action purement libre, non mêlée à quelque chose de violent, par conséquent comme une action qui ne trouve aucune force extérieure ni aucune résistance qu'elle doive surpasser [...] L'action faisant violence à une chose extérieure ne peut pas être considérée comme le simple exercice de la puissance, comme si elle était libre. [...] Il y a une grande différence entre l'exercice qui conserve la puissance et qui découle spontanément de celle-ci et l'expérience qui consiste dans la consommation complète ou la destruction qui vient du conflit avec quelque chose d'extérieur³⁷.

L'action libre peut-être estimée *a priori*, mais elle est abstraite. Car la nature est faite d'actions et d'obstacles, c'est-à-dire de l'exercice empêché des pouvoirs. On peut donc estimer l'action dans le temps abstrait de son exercice (*per se*) ou dans l'interaction concrète avec les obstacles qu'elle rencontre. La causalité présomptive reflète cette dualité dans l'*apparatus* logico-métaphysique. Elle synthétise à la fois les conditions dont nous connaissons les effets futurs

³⁶ Cf. F. Duchesneau, *La dynamique de Leibniz*, Paris, Vrin, 2017, pp. 182-192.

³⁷ *Sämtliche Schriften und Briefe*, série II, vol. III, pp. 593-594, *Leibniz - De Volder. Correspondance*, traduction et notes A.-L. Rey, Paris, Vrin, 2016, p. 148.

libres – *si nihil impediatur* – et celles que nous constatons en calculant les effets contraints ou violents.

Benacerrafisation

Revenons à la nature de l'évidence. Il est clair à présent que nous devons concevoir l'évidentialisme leibnizien sur la base de sa théorie conditionnelle de la causalité. Or la causalité, nous le savons aussi à présent, est une détermination qui peut être entendue en deux sens. Soit elle est exprimable comme une condition INUS leibnizienne (LIC) soit, et c'est le deuxième sens, elle exprime un pouvoir *per se* qui nous donne les moyens de suivre son devenir dans la complexité du monde empirique (inférence présomptive, clause SNI). Cette partition ne coïncide pas entièrement avec la distinction épistémique modale entre l'*a priori* et l'*a posteriori*. Elle la recouvre en partie, mais en partie seulement. Il me semble que c'est particulièrement saillant dans la dynamique. Un récit causal conçu dans le cadre d'une LIC est plutôt *a posteriori*, mais augmenter la part de la dynamique qui peut être connue *a priori* au moyen des formes adaptées de LIC a été une préoccupation constante de Leibniz³⁸. À l'inverse, les conditions qui sont accompagnées de la clause SNI sont plutôt *a priori* – la précision *si nihil impediatur* qui accompagne l'estimation d'une grandeur est là pour le signaler – mais il serait plus juste de dire que, dans l'architecture de la physique, la causalité présomptive permet de faire les premiers pas dans le système entier du monde qui n'est pas, tant s'en faut, *a priori* de part en part. En ce sens, l'aventure intellectuelle extraordinaire qu'aura été pour Leibniz la constitution de la dynamique lui aura permis de mettre au jour une *zone intermédiaire* dont les contours sont bien appréhendés par la théorie conditionnelle de la causalité, si celle-ci est envisagée entièrement (LIC + SNI) et n'est pas amputée de sa dimension présomptive comme c'est parfois le cas chez les meilleurs auteurs.

La notion de récit causal qui figure dans notre *Principe de la licorne de Guericke* et dont j'ai reconnu qu'elle n'était pas présente explicitement dans les textes peut à présent être précisée.

Principe de la licorne de Guericke (2) : Les données de l'expérience ont un rôle épistémique – sont des *évidences de quelque chose* – si et seulement si (i) il existe

³⁸ C'est ainsi que j'interprète pour ma part le passage souvent cité de la lettre à De Volder, dans lequel Leibniz explicite l'usage dans la physique d'une « Mathesis générale » : « Et dans toute cette affaire, à la vérité, que vous estimiez de façon plutôt métaphysique les actions libres, ou que vous estimiez de façon plutôt physique les actions violentes, toutes les raisons ont été supposées et toutes les choses ont été réduites au calcul, de telle sorte qu'aucune objection, pour autant que je la comprendre, ne peut se présenter à laquelle je ne promette de satisfaire avec clarté. » *Sämtliche Schriften und Briefe*, série II, vol. III, p. 625 ; *Leibniz - De Volder. Correspondance*, p. 148.

une LIC où elles interviennent, au sens où leur nom figure dans au moins un de ses disjoints (ii) un des disjoints où elle figure peut – jusqu’à preuve du contraire – être considéré comme actuel.

Rappelons également que l’exemple de la licorne repose sur une version de la LIC qui fait une place à la dimension du témoignage. Guericke fait lui-même partie du scénario causal ; nous devons pouvoir estimer la covariance de ses croyances et des faits du monde – sa fiabilité – et nous devons aussi exclure le cas où il aurait fait un faux, c’est-à-dire produit quelque chose propre à devenir une évidence en anticipant sur une forme de LIC que la chose en question allait susciter. Ce fut d’ailleurs probablement le cas. Un des avantages de l’analyse que je propose est d’accueillir assez facilement ce genre de complexité par l’enchâssement et l’étagement des récits et sous-récits. Un des récits porte, en général, sur l’interprétation des formes fossiles et correspond à la critique de Kircher et de ses « jeux de la nature », un autre sur l’hypothèse des restes d’animaux marins qui suppose lui-même le récit des variations du niveau de la mer, un autre enfin donne le mode de production de ce squelette unicorne découvert il y a peu et dont le récit causal renvoie à une évidence d’ordre plus élevée qui porte sur la fiabilité d’un témoignage. J’ajoute encore un point : la seconde partie de notre principe (2) suggère que la présomption intervient une seconde fois, comme une présomption d’ordre élevée elle aussi, dans la concurrence des scénarios, c’est-à-dire dans ce qu’on appellerait aujourd’hui l’espace logico-épistémique. Il n’y a qu’un seul monde actuel au sens métaphysique. Mais l’actualité épistémique est moins contrastée. Un récit causal est actuel ou peut prétendre à l’actualité pour autant qu’il entre en concurrence avec d’autres récits qui, *jusqu’à présent*, ne se sont pas révélés plus vraisemblables et sont incompatibles avec lui. C’est une forme de la présomption.

J’ai donné les grands traits de ce que pourrait être une théorie leibnizienne de l’évidence. Il nous reste à envisager la validité de cette théorie de l’évidence jusque dans la métaphysique. C’est le défi de l’intégration. Et la difficulté à laquelle nous sommes confrontés en premier lieu porte à nouveau sur le statut de la causalité. Les monades ou substances simples ont une « suffisance » ou autarcie qui les rend susceptibles d’une action toujours nécessairement « interne »³⁹. Si l’expérience tire sa force épistémique des évidences qu’elle nous permet d’établir et si celles-ci sont établies comme évidences dans la mesure où on leur reconnaît une

³⁹ *Monadologie* § 18 : « On pourrait donner le nom d’Entéléchies à toutes les substances simples, ou Monades créées, car elles ont en elles une certaine perfection (*échousi to entelés*), il y a une suffisance (*autarkeia*) qui les rend sources de leurs actions internes et pour ainsi dire des automates incorporels. »

place dans un récit causal, il s'ensuit, semble-t-il, que l'expérience n'est d'aucun usage dans la connaissance des substances :

- (1) Les monades n'ont pas entre elles d'interaction causale (selon ce que nous apprend la *Monadologie*).
- (2) *Principe de la licorne de Guericke* (1) (Les données de l'expérience ont un rôle épistémique – sont des *évidences de quelque chose* – si seulement si (i) elles prennent place dans un scénario causal et (ii) si celui-ci a lui-même quelque apparence de vérité).
- (3) La connaissance des monades est hors de portée de l'expérience.

Je donne volontairement à cet argument une allure générale qui rappelle celle du paradoxe de Benacerraf pour découvrir, ou feindre de découvrir, ce que Leibniz a beaucoup répété⁴⁰ :

Car (quelque paradoxe que cela paraisse) il est impossible à nous d'avoir la connaissance des individus, et de trouver exactement le moyen de déterminer l'individualité d'aucune chose, à moins que de la garder elle-même⁴¹.

Mon but n'est pas de nous inviter à penser que la connaissance métaphysique est impossible, mais seulement d'apprécier dans quelle mesure elle peut être autre forme de connaissance, différente de celle qui est mise en œuvre, par exemple, dans la *Protogaea* : dans les sciences de la nature et dans tous les compartiments de notre vie épistémiques où l'on doit fonder le savoir sur des *estimations*. Si l'argument est concluant, la connaissance métaphysique est complètement indépendante de l'expérience. Mais la forme d'apriorisme qui se trouve ainsi établie est seulement négative et laisse ouverte la possibilité d'une formulation mettant l'accent sur l'accès positif à la connaissance des substances, par exemple par des principes généraux eux-mêmes *a priori*. Mais la question demeure : l'argument est-il valide ? Leibniz l'aurait-il accepté ?

Leibniz est connu pour avoir distingué nettement ce qu'il appelait la connaissance « de fait » et la connaissance qu'il appelait « de raison ». La seconde est celle dont la valeur est la plus haute, elle est *a priori* et s'appuie sur des justifications apodictiques. La première est le résultat de notre enquête dans la nature, elle est probabiliste et, pour des raisons en partie théologiques, a

⁴⁰ cf. C. Benacerraf, « *Mathematical Truth* », *The Journal of Philosophy*, Vol. 70, N° 19, 1973, pp. 661-679. Ce que Ch. Peacocke a baptisé « défi de l'intégration » était conçu comme une généralisation du problème de C. Benacerraf : « *The Integration Challenge is the generalization, to an arbitrary subject matter, of the challenge which Paul Benacerraf so sharply identified and discussed for mathematical truth in his paper of that name* » C. Peacocke, *Being Known*, op. cit., p. 1.

⁴¹ *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, III, III §6 (*Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. VI, p. 289).

une valeur moindre, au sens où elle mérite moins que l'autre qu'on lui consacre le temps de la vie et élève moins que l'autre le sujet qui la possède dans l'échelle des dignités ontologiques. Parmi les nombreuses occurrences de la distinction, on cite en général un passage assez tardif, où Leibniz précise aussi que la connaissance de fait porte sur les singuliers. La distinction y est très tranchée :

« Il y a deux sortes de connaissances, celle des faits, qui s'appelle Perception, et celle des raisons, qu'on appelle Intelligence. La perception est des choses singulières, l'intelligence a pour objet les universelles ou les vérités éternelles. Et c'est pour cela que la connaissance des raisons nous perfectionne pour toujours et nous fait tout rapporter à la dernière raison des choses, c'est-à-dire à Dieu, qui est la source de la félicité. Mais la connaissance des faits est comme celle des rues d'une ville, qui nous sert, pendant qu'on y demeure, après quoi on ne veut plus s'en charger la mémoire⁴². »

Les textes de ce genre suggèrent une stricte dualité. Nous aurions deux activités épistémiques distinctes, l'une portant sur les faits et l'autre sur les raisons, l'une qui aurait pour cadre les sciences de la nature et l'autre la métaphysique. Et la première seulement s'appuierait sur l'expérience (dans le texte sur la « perception ») alors que l'autre, sollicitant seulement l'intelligence, n'aurait nul besoin de cette dimension évidentielle que notre principe de la licorne entend ménager. Si l'on s'appuie sur cette version de la distinction de la connaissance de fait et de la connaissance de raison, *benacerrafiser* Leibniz est possible, mais le gain interprétatif attendu est très faible, puisque la portée de l'expérience qu'on cherche dans la métaphysique est d'emblée empêchée par une distinction *architectonique* – c'est le mot des leibniziens pour dire à peu près : « structurelle et très forte ».

Je ne pense pas qu'on puisse conclure si hâtivement. Premièrement, Leibniz ne dit pas, dans le passage des *Textes inédits* p. 584, que la connaissance métaphysique est entièrement de raison. Après tout, les substances sont des objets singuliers qui « entrent dans les composés » et au moins par le biais des composés elles sont objets de perception. Par suite, selon la lettre du texte, la connaissance des substances est de fait. On répondra qu'il faut distinguer la connaissance des substances, qui certes est de fait, et la connaissance *de ce que c'est qu'être une substance*, qui est quant à elle de raison. C'est seulement la seconde, et non la première,

⁴² *Textes inédits, op. cit.*, p. 584, postérieur à 1690. Il s'agit d'un texte en français. La distinction apparaît assez tôt dans les textes philosophiques ; cf. par exemple le passage suivant de 1677 (texte latin) : « Parmi les termes complexes, toutes les vérités de métaphysique, de géométrie et toutes les autres qui peuvent être démontrées à partir des termes sont nécessaires par soi ; mais toutes les propositions historiques ou – comme je les appelle – de fait, qui peuvent être connues de nous non par la démonstration mais par l'expérience, sont contingentes par soi, nécessaires seulement par accident. » *Textes inédits, op.cit.*, p. 274, *Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. IV, p. 1381.

selon une stricte répartition des tâches, qui relève de métaphysique. Mais savoir ce que c'est qu'être une substance requiert assez vite, aux yeux de Leibniz, une quantité non négligeable de connaissances puisées dans la dynamique. Si c'est plutôt la métaphysique qui vient en premier dans l'ordre purement fondationnel, c'est plutôt la dynamique qui a la priorité dans l'ordre de la découverte. Et la dynamique est cette zone intermédiaire qui n'est jamais complètement débarrassée de la dimension évidentielle. Je pense qu'il y a lieu de défendre une position nuancée sur la métaphysique elle-même sur la base de l'existence de cette zone grise qui correspond assez bien à l'ordre de la causalité conditionnelle (LIC + SNI).

La licornisation des essences et la définition

En guise de conclusion, considérons à nouveau le passage des *Nouveaux essais* III iii, § 19. Les essences, écrit Locke, sont des idées abstraites. Les entités qu'elles décrivent existent en dehors de l'espace et du temps et sont incorruptibles. À cet égard, il n'y a pas de différence significative entre la licorne et le cercle – licornisation des essences⁴³ – ou mieux : il y a bien des différences, mais il est plus important d'en souligner les traits communs. Les essences sont désignées par des termes généraux. Et les termes généraux ont aux yeux de Locke une fonction référentielle spéciale. Nous nommons à l'aide de termes généraux parce que nous ne pouvons pas nommer toutes les choses une à une. Nous n'avons pas assez de noms pour donner un nom à chaque chose. Nous nous replions donc sur la possibilité de faire des différences entre les choses. L'usage des termes généraux est rendu nécessaire par la faiblesse de nos moyens lexicaux, et surtout par la faiblesse de nos moyens en matière de nomenclature. Les noms généraux sont donc, plutôt que les noms des choses, les noms de nos regroupements des choses. Nommer et regrouper n'est pas exactement la même opération, mais la seconde est aux yeux de Locke une condition nécessaire de la première. Comment s'opèrent ces regroupements ? Nous associons des classes ou *sortes* à des idées générales et abstraites. Nous avons une grande liberté dans la constitution des sortes. Il leur faut bien entendu un fondement, mais ce n'est pas nécessairement

⁴³ Le texte de Locke est honteusement tronqué dans la version de Leibniz et il convient de le rétablir : « *For were there now no circle existing anywhere in the world (as, perhaps, that figure exists not anywhere exactly marked out) yet the idea annexed to that name would not cease to be what it is; nor cease to be as a pattern, to determine which of the particular figures we meet with, have, or have not, a right to the name circle, and so to show which of them, by having that essence, was of that species. And though there neither were, nor had been in nature such a beast as an unicorn, nor such a fish as a mermaid; yet supposing those names to stand for complex abstract ideas, that contained no inconsistency in them; the essence of a mermaid is as intelligible as that of a man: and the idea of a unicorn, as certain, steady an permanent, as that of a horse. From what has been said, it is evident that the doctrine of the immutability of essences, proves them to be only abstract ideas; and is founded on the relation established between them, and certain sounds as signs of them; and will always be true, as long as the same name can have the same signification.* »

un fondement *de re*. Le fondement d'une sorte est donné par tout moyen de répondre à la question : pourquoi les entités x_1, x_2, \dots, x_n sont-elles rassemblées dans la sorte associée à F ? Elles sont toutes des F s parce qu'elles possèdent un trait selon lequel elles se ressemblent et qui permet de les distinguer de celles qui ne sont pas des F s. C'est ce trait partagé qui fait office de fondement : il est présenté par Locke comme une instance de la ressemblance. Et comme la ressemblance est une famille de relations extrêmement ouverte, il s'ensuit que notre capacité d'invention sortale est considérable. D'où vient alors que nous nous arrêtons à telle nomenclature ? Cherchons-nous à dessiner le réel aux jointures ? Nous cherchons surtout les moyens de nous faire comprendre et d'optimiser la communication. Il faut souligner cette bifurcation car c'est sans doute celle que Leibniz n'a pas admise. Pour Locke, une idée générale doit être de connaissance commune chez les partenaires d'une interaction communicationnelle, et la nomination employée par l'un doit être relayée par une idée semblable chez l'autre. La ressemblance a donc une double fonction : la première consiste à assurer les regroupements d'entités par *l'imposition* des noms et la seconde à assurer *l'usage* des noms dans la communication par l'uniformité des regroupements. On attribue un trait de ressemblance aux choses qui tombent sous une même sorte et une ressemblance d'ordre plus élevée entre ces traits tels qu'ils sont représentés par divers sujets. La théorie des essences nominales et la licornisation des essences qui s'y joue sont donc inséparables d'une théorie de la communication.

Leibniz n'est pas complètement en désaccord. Il a défendu des positions sceptiques à l'égard des entités abstraites. Il pense aussi que les sortes sont indispensables à la communication. Mais il conteste la conséquence métaphysique de la théorie Locke : que les essences sont comme des licornes, qu'elles ne nous engagent pas ontologiquement. Que la segmentation du monde que nous utilisons lorsque nous distinguons les genres et des espèces ne nous engage pas ontologiquement. Que la segmentation du monde que nous *fait faire* l'usage du langage ne vaut que pour la communication :

PHILAL. Il s'ensuit de ce que je venais de dire que ce qu'on appelle général et universel n'appartient point à l'existence des choses, mais que c'est un ouvrage de l'entendement. Et les Essences de chaque espèce ne sont que les idées abstraites.

THEOPH. Je ne vois pas assez cette conséquence. Car la généralité consiste dans la ressemblance des choses singulières entre elles, et cette ressemblance est une réalité⁴⁴.

⁴⁴ *Nouveaux essais sur l'entendement humain*, III, iii, §11 (*Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. VI, p. 292).

L'argumentation sous-jacente s'appuie, non pas directement de l'ontologie, mais plutôt de la théorie des définitions. Lorsque nous donnons une définition, notre propos n'est pas seulement de dire comment sont les choses, mais aussi comment nous avons l'intention de parler. On définit un fragment de langage – le *definiendum* – au moyen d'un autre fragment de langage qui est son *definiens*. Il arrive aussi qu'on veuille définir une entité non linguistique, comme dans les premières lignes de la *Monadologie*, où c'est clairement la monade elle-même, et non seulement le moyen linguistique de la désigner, qui figure au titre de *definiendum*. Mais même dans ce cas, on définit l'objet en définissant, ou en se donnant les moyens de définir, une expression pour l'objet⁴⁵. Comment ces différentes opérations sont-elles articulées ? Leibniz a longuement exploré cette question et elle ne constitue plus pour lui, au moment où il écrit dans les marges du texte de Locke, un sujet d'inquiétude ou d'étonnement.

Premièrement, la définition fixe une *manière de s'exprimer*. Nous devons nous mettre d'accord sur l'usage d'un mot, et ceci d'autant plus que le mot sur l'usage duquel cet accord doit porter est plutôt rare, sonne comme un néologisme et doit être expliqué au moyen de son étymologie. Le schéma de cet aspect des définitions est donné très tôt dans les textes de la période parisienne, par exemple dans le passage suivant :

Définition. A est BC : le locuteur déclarant qu'il s'autorisera toujours à substituer BC à A⁴⁶.

Il est encore fortement présent dans les textes logiques de la maturité, y compris dans les *Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités*⁴⁷. Lorsque nous nous mettons d'accord sur un usage, cet accord engage celui qui parle et donne une indication à celui qui écoute. Il fait en outre l'objet d'une sorte de déclaration et celle-ci est l'action qu'effectue l'énoncé de la définition elle-même, considérée selon sa première modalité. On est ici sur la même ligne que Locke, avec cette différence importante qu'il n'est pas question des essences. Ce ne sont ni les essences qui produisent l'accord lexical des sujets engagés dans un échange linguistique, ni les abstractions en général, mais l'engagement sous-jacent à l'usage du langage, qui a lui-même une forme quasi-contractuelle.

Selon une deuxième modalité, la définition est *l'énoncé d'une équivalence*, et donc un échantillon, sans doute le plus petit échantillon, d'analyse logique. Que l'écriture d'une

⁴⁵ Paraphrase de Kit Fine, qui aura pourtant contribué à réhabiliter les définitions réelles : K. Fine, *The Limits of Abstraction*, Oxford, Oxford University Press, 2008, pp. 15-20, qui donnent une typologie générale des définitions.

⁴⁶ *Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. III, p. 506, *Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités et autres textes logiques et métaphysiques*, op. cit., p. 23.

⁴⁷ Cf. GI, commentaire du §4, *Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités et autres textes logiques et métaphysiques*, op. cit., p. 223.

définition soit toujours un morceau d'analyse est un point sur lequel Leibniz n'a pas cédé et il lui arrive encore d'identifier très explicitement analyse et définition dans les derniers textes⁴⁸. La définition décompose. Sur sa droite interviennent nécessairement plusieurs termes plus simples ou plus généraux, sur sa gauche un terme plus complexe. Les premières définitions de la géométrie se plient aisément à ce modèle. On trouve par exemple dans les *Nouveaux Essais* :

Def_{figure} La figure = def un étendu borné qui peut recevoir une section étendue⁴⁹.

Nous sommes autorisés à identifier le plus complexe à la conjonction des plus simples et à réitérer l'opération aussi longtemps qu'il le faut en enchaînant les définitions. On peut par exemple définir l'étendue qui contribue à définir la figure, en posant que « l'étendue est un continu dont les parties sont coexitantes ou existent à la fois⁵⁰. » Le point d'arrêt du processus de l'analyse définitionnelle consiste dans les termes indéfinis qui sont simples par soi ou seulement simples pour nous – lorsqu'ils sont simples pour nous, par exemple lorsque nous les percevons comme simples, nous disposons d'autres ressources définitionnelles offertes par l'analyse physique.

Enfin, selon une troisième modalité, la définition repose sur des *propriétés définitionnelles*. Leibniz défend en effet une conception descriptive de la référence des termes, ou plutôt, comme il dit : « appellative⁵¹ ». Un terme général réfère à son extension au moyen d'une propriété commune et remarquable, il en va de même pour les termes singuliers et probablement aussi pour les noms propres⁵². Si donc la définition sert à indiquer à quelles occasions et dans quelles conditions nous entendons utiliser un fragment de langage, et puisque, parmi ces occasions, il faut compter le très grand nombre des contextes référentiels, nous aurons intérêt à formuler la définition d'un terme à l'aide de la propriété remarquable qui en fixe la référence, ou en donnant un aperçu de son mode de production⁵³.

Tels sont donc les trois modes (ou aspects) de la définition, que l'on peut résumer ainsi :

⁴⁸ La définition est une analyse et l'analyse doit être menée aussi loin que possible. Sur l'identification de l'analyse et de la définition, voir par exemple *Nouveaux Essais*, II, xxix, §4 : « l'analyse ou définition ».

⁴⁹ *Nouveaux Essais*, II, xiii, §5 ; *Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. VI, p. 148.

⁵⁰ *Nouveaux Essais*, II, xiii, §17 (*Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. VI, p. 149).

⁵¹ Cf. par exemple *Nouveaux Essais*, III, i, §3 (*Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. VI, p. 246).

⁵² « [...] quemadmodum qui nasutus est dicitur Naso » GI, *Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités et autres textes logiques et métaphysiques*, op. cit., p. 202, *Sämtliche Schriften und Briefe*, série IV, vol. IV, p. 740.

⁵³ Cf. *Sur la synthèse et l'analyse universelles*, où la mention d'une propriété définitionnelle est comparée à celle d'un mode de production dans le cas du cercle : *Recherches générales sur l'analyse des notions et des vérités et autres textes logiques et métaphysiques*, op. cit., p. 137, *Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. IV, pp. 540-541.

Aspect nominal-déclaratif : « $a =_{\text{def}} \dots$ » signifie : le fragment de langage « a » (le *definiendum*) sera employé pour « \dots » (le *definiens*) dans la présente séquence discursive et ils peuvent toujours être substitués l'un à l'autre.

Aspect logique-analytique : « $a =_{\text{def}} bc \dots$ » signifie : la notion désignée par « a » peut être analysée au moyen de la conjonction de b et de c (et de \dots) qui lui est identique⁵⁴.

Aspect descriptif-référentiel « $a =_{\text{def}}$ les fs qui sont des G » signifie que « a » sert à désigner les fs qui exemplifient la propriété G .

La théorie de la définition se rapporte aux récits causaux et aux modes de production par les aspects deux et trois et non, par le premier aspect que Locke, après Hobbes, a privilégié. La différence entre la définition nominale et la définition réelle ajoute un élément qui, à présent, nous est familier : la causalité conditionnelle (LIC + SNI). Le texte des *Nouveaux essais* donne à cet égard une indication importante : il suggère que cet élément, la causalité conditionnelle, est lui-même inséré dans la théorie de la définition *grâce au concept de possibilité* :

« L'essence dans le fonds n'est autre chose que la possibilité de ce qu'on propose. Ce qu'on suppose possible est exprimé par la définition, mais cette définition n'est que nominale quand elle n'exprime point en même temps la possibilité, car alors on peut douter si cette définition exprime quelque chose de réel, c'est-à-dire de possible ; jusqu'à ce que l'expérience vienne à notre secours pour nous faire connaître cette réalité *a posteriori* lorsque la chose se trouve effectivement dans le monde, ce qui suffit au défaut de la raison qui ferait connaître la réalité *a priori* en exposant la cause ou la génération possible de la chose définie. Il ne dépend donc pas de nous de joindre les idées comme bon nous semble, à moins que cette combinaison ne soit justifiée ou par la raison qui la montre possible, ou par l'expérience qui la montre actuelle, et par conséquent possible aussi⁵⁵. »

J'ai laissé volontairement de côté la dimension catégoriale de la définition. Mais nous savons qu'une des fonctions importantes que Leibniz assigne en effet aux définitions réside dans la constitution et la réforme des tables des catégories, au point que les *définitions catégoriales* pourraient constituer un mode à part dans la liste qui vient d'être dressée. Et c'est surtout le scepticisme catégorial de Locke qui l'arrête quand il s'agit de l'essence nominale. Je pense que la *fonction catégoriale des définitions n'est pas séparable, qu'elle est une fonction des trois autres*. Donner une définition, c'est en ce sens situer, dans un même mouvement, une notion et un type d'entités dans une table structurelle qu'il incombe à la philosophie de dresser et pour laquelle nous disposons seulement de fragments. Dire, par exemple, de la monade qu'elle est

⁵⁴ Les définitions n'ont pas nécessairement deux termes, bien que cela soit préférable ; voir par exemple *Nouveaux Essais*, III, iii, §10.

⁵⁵ *Sämtliche Schriften und Briefe*, série VI, vol. VI, pp. 293-294.

simple, c'est lui reconnaître une propriété remarquable, mais c'est aussi lui attribuer une place dans l'ordre prédicamental : parmi les substances, s'il y a les composées et les simples, « la monade » est le nom du genre des simples. La simplicité n'est pas seulement une propriété qui autorise l'usage d'un terme, c'est surtout un trait ontologique qui vient clore l'édifice encyclopédique.

La théorie de l'essence nominale a été fermement refusée par Leibniz parce qu'elle mettait en danger le projet général d'une encyclopédie. Pour qu'un tel projet ait un sens, il faut que nos pratiques définitionnelles conservent une portée ontologique et demeurent compatibles avec la réalité de la science. Je suis convaincu qu'elles ont pu avoir cette portée ontologique et cette compatibilité épistémique, aux yeux de Leibniz, parce qu'elles étaient adossées à la *zone grise*, c'est-à-dire à la causalité conditionnelle – où la frontière de ce qui est *a priori* et de ce qui est *a posteriori* devient vague et parce qu'elles rendaient possible une métaphysique intégrée.

JEAN-BAPTISTE RAUZY

Schriften und Briefe, série VI, vol. IV

–